

Le **mercredi 14 novembre deux mille dix-huit** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 18 septembre 2018, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Louis KALTENBACH,

Etaient absents excusés : Fabien MARTIN, Bruno FLAMENT, Louis BOUTROY

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric LOKIETEK a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Mise en sécurité de l'école (alarme)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la demande des enseignants et des parents d'élèves, il a été décidé d'envisager la pose d'une alarme.

Une consultation a été faite : soit

Achat chez CPSA sans service après-vente TTC 4026.00 €

Achat chez NEXECUR

avec service de maintenance et assistance TTC 4 312.00 €

Location chez NEXECUR

Avec maintenance et assistance

58.16 € HT / Mois = 69.79 € TTC

Soit : 837.50 € / An

5 ans : TTC 4 187.52 €

Frais d'installation 99.00 € HT soit 118.80 € TTC

Considérant l'évolution du matériel et le suivi en maintenance et assistance, à l'unanimité l'assemblée opte pour une location avec maintenance chez NEXECUR.

Convention avec la communauté de communes de la Terre des 2 Caps pour la piscine des enfants du RPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enfants du RPI Peuplingues/Escalles fréquentent la piscine de la terre des 2 Caps.

En 2018, c'était une compétence intercommunale.

Pour 2019, la CCPO a rendu cette compétence à la commune de peuplingues.

Par conséquent, cette charge deviendra communale.

Monsieur le Maire propose et expose un projet de convention avec la terre des 2 caps.

Le coût est de 2.25 € par enfant et par séance.

Après examen de celle-ci, l'assemblée, à l'unanimité des présents, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Photocopieur ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le photocopieur de l'école est en panne.

Il a demandé à la société DESKNORD un devis de remise en état.

Après avoir ausculté l'appareil, il s'avère que l'on ne peut plus avoir les pièces de rechange.

Il propose l'achat d'un appareil reconditionné 2000.00 € HT soit 2400.00 € TTC à amortir sur 3 ans.

Ou la location d'un appareil reconditionné avec un contrat de 5 ans.

45 € HT/ Mois : soit 54.00 € TTC = 648.00 € par an.

Actuellement, nous avons un contrat de maintenance à 120.00 € HT/ an.

Avec le nouveau copieur, le futur contrat serait de 90.00 € / an.

A l'unanimité des présents, l'assemblée opte pour la location avec un contrat de 5 ans et une maintenance à 90.00 € / an.

Travaux église

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que la paroisse accepte de prendre en charge les travaux de peinture de la voute.

L'entreprise Taverne, commencera à dépiqueter les murs vers le 10 décembre 2018.

Le tout sera terminé fin mars.

Indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal

A l'unanimité des présents, l'assemblée accorde l'indemnité qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Jean-François COLLET, Trésorier Principal à compter de sa prise de fonction soit le 1^{er} septembre 2018.

Après délibération, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal accordent 50 % du montant maximum proposé pour l'année 2018 et les suivantes.

D.M

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la rentrée de septembre, l'effectif de l'école est de 77 élèves : ce qui est en grande augmentation depuis le vote du Budget Primitif.

Concernant la cantine, la recette prévisionnelle est de = 2 300.00 €.

Et la dépense de la même somme.

Afin de régulariser les comptes, et nous permettre de payer le fournisseur, il est proposé de mettre + 2 300.00 € en recette (7067) et en dépense 2 300.00 € (6042).

Carte cadeaux Noël aux agents

Afin de remercier les agents pour leur bonne collaboration, monsieur le Maire propose de leur offrir en plus du colis une carte cadeau d'une valeur de 50.00 €.

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte cette proposition pour 4 cartes cadeau d'un montant de 50.00 € à retirer à carrefour coquelles.

Location case columbarium

Suite à la demande monsieur J.Bernard GUILBERT, pour une location de case dans le columbarium ; considérant que c'est un ancien escallois, l'assemblée émet un avis favorable.

La réunion s'est terminée à 19h45.